



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2016**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20

Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille seize, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. VANHELMON Yves, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. KROELY Alain, M. FONTAINE Bernard, M. MAURIANGE Claude.

PROCURATIONS :

M. KROELY Alain donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,
M. FONTAINE Bernard donne pouvoir à Mme Sandrine FALCONNET.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 29 février 2016.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

FINANCES

- **Compte de gestion 2015**
- **Compte administratif 2015**
- **Affectation du résultat 2015**
- **Budget primitif 2016**
- **Fiscalité 2016**

- Garantie d'emprunts Haute-Savoie Habitat « La Folie »
- Subvention d'équilibre pour l'acquisition par l'OPH 74 d'un appartement place de la mairie
- Demande de subvention au titre des amendes de police

PETITE ENFANCE :

- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF 74

FONCIER-BAUX

- Autorisation de stationnement à un ponton communal pour une activité économique
- Convention d'utilisation d'un terrain communal à titre précaire et révocable pour une activité commerciale saisonnière

PERSONNEL :

- Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 74

• Questions diverses :

« Verdun 2016 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage » : lancement d'une souscription nationale.

.....

FINANCES

▪ Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a **ADOPTÉ** le compte de gestion du Budget Général M14 du receveur pour l'exercice **2015** et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de Sevrier pour le même exercice.

▪ Compte administratif 2015

M. FALCONNET Georges a exposé les conditions d'exécution du budget Général de l'année **2015**, le compte administratif ayant été soumis à l'avis de la commission des finances en date du **23 mars 2016**.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence de Monsieur FALCONNET Georges, 1^{er} Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

A **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice **2015**, arrêté comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT	ANNEE 2015		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	5 909 489.87	1 686 055.38	7 595 545.25
DEPENSES	4 778 256.63	1 395 562.27	6 173 818.90
RESULTATS REPORTES N-1	110 000.00	964 343.49	1 074 343.49
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 131 233.24	290 493.11	1 421 726.35
RESULTATS DE CLOTURE	1 241 233.24	1 254 836.60	2 496 069.84

▪ Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

A CONSTATÉ les résultats **2015** du Budget Principal à savoir :

- 1) un Excédent d'investissement de **1 254 836.60 €**
- 2) un excédent de fonctionnement de **1 241 233.24 €**

A AFFECTÉ

* La somme de **1 254 836.60 €** en excédent d'investissement reporté au compte 001

* **1 041 233.24 €** correspondant à la plus grande partie du résultat de fonctionnement 2015 au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif **2016**, au financement :

• des restes à réaliser pour **1 358 315.05 €**

* et **finalement** en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 de la section de fonctionnement **200 000 €**.

▪ Budget primitif 2016

Les propositions pour ce nouvel exercice ont été exposées et n'ont pas fait l'objet de remarque particulière, à l'exception des subventions. Mme TALIN a rappelé qu'une commission avait travaillé sur des critères d'attribution et elle a souhaité que ce système soit rétabli. MM. le Maire et FALCONNET ont fait remarqué que cette commission était plutôt un groupe de travail qui avait en son temps travaillé sur des critères d'attribution des subventions aux associations, et que les dossiers déposés, consultables d'ailleurs par les élus qui seraient intéressés, ont fait l'objet d'un examen

attentif aux regard de ces critères. M. FALCONNET a ainsi constaté que les dossiers sont plus complets et transparents ce qui permet d'être le plus juste possible dans le cadre d'une enveloppe stable. M. LYONNAZ a tout de même souhaité relativiser l'importance de cette enveloppe : l'impact sur le budget de fonctionnement est très limité. Les sommes attribuées sont à contrario importantes pour le budget des associations.

Monsieur le Maire a conclu en précisant que les demandes sont très diverses et de montants variables, et que chaque association ne peut pas remplir les critères dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

A ADOPTÉ le budget primitif du Budget Général **2016** qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- **5 951 207.00 €** pour la section de fonctionnement
- **3 515 916.84 €** pour la section d'investissement

▪ **Fiscalité 2016**

Considérant les orientations du budget communal pour l'exercice **2016** qui ont été exposées,

Après avoir rappelé les conséquences du passage en **Fiscalité Professionnelle Unique** au 1^{er} janvier 2016,

Après avis de la commission des finances en date du **23 mars 2016**,

Il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter finalement les propositions de cette commission et de geler cette année encore les taux communaux à leur niveau de **2015**, soit :

- o TH **17.42 %**
- o FB **12.90 %**
- o FNB **57.07 %**

ADOPTÉ par **23 voix** pour et **1** abstention des membres présents et représentés.

• **Garantie d'emprunts Haute-Savoie Habitat « La Folie »**

Il a été rappelé que Haute-Savoie Habitat a fait l'acquisition de 18 logements sociaux en VEFA au sein de la résidence « La Folie » (16 PLUS et PLAI et 2 PLS) et a en conséquence contracté un certain nombre de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lesquels la garantie de la Commune est sollicitée. Ces prêts représentent **1 899 644 euros**. Après avoir rappelé les dispositions de l'article L 2252.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui définit les conditions de garantie d'emprunt qu'une Commune peut accorder, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés a décidé d'accorder la garantie de la Commune. Il a été précisé que le nom de ce programme au sein des dossiers de Haute-Savoie Habitat fait référence au Lieu-dit et ne sera évidemment pas le nom de l'ensemble résidentiel à venir.

• **Subvention d'équilibre pour l'acquisition par l'OPH 74 d'un appartement place de la Mairie**

Haute-Savoie Habitat a été sollicité pour l'acquisition d'un appartement mis en vente dans l'immeuble place de la Mairie. En tenant compte des travaux à effectuer, le prix de revient, in fine, de l'opération s'élève à **181 000 euros**.

Afin d'en permettre l'équilibre, Haute-Savoie Habitat sollicite une participation communale d'un montant de **45 000 euros**.

Il a été rappelé que cette acquisition sera comptabilisée au titre de l'article 55 de la loi SRU et la dépense communale viendra en déduction de la pénalité due au titre de cet article.

Aussi, Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal d'approuver le financement de cette opération, et de verser une subvention d'équilibre de **45 000 euros** à Haute-Savoie Habitat, dépense devant être inscrite au Budget primitif **2016**. Mme BONNEFOY-VERNAY s'est étonnée de ce prix important : il a été rappelé que ce prix est basé sur l'estimation des domaines, et que cette dépense sera déduite de nos pénalités, et permettra de disposer d'un poids au sein du syndic de copropriété.

Adopté par **20 voix** pour, **1** voix contre et **3** abstentions.

• **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil municipal a décidé à **l'unanimité** de déposer un dossier de demande de subvention au titre du produit **2015** des amendes de police pour l'acquisition et l'installation d'un radar pédagogique alimenté par panneaux solaires et l'acquisition de deux figurines ou totem géants pour sécuriser les abords du groupe scolaire.

PETITE ENFANCE:

• **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF 74**

Rappelant que le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Commune de Sevrier et la Caisse d'Allocations Familiales pour une période de quatre ans est arrivé à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui vise à favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil, notamment en matière de grilles tarifaires accessibles au plus grand nombre, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

✓ **D'AUTORISER** le Maire à poursuivre les négociations avec la CAF, pour la mise en place d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération, définissant les engagements des parties.

✓ **De l'AUTORISER** à signer tous documents s'y rapportant.

FONCIER-BAUX

• **Autorisation de stationnement à un ponton communal pour une activité économique**

Rappelant que le montant de la redevance pour la mise à disposition d'un emplacement de bateau dans le cadre d'une activité économique, fixé par délibération du 21 décembre 2015, s'élève à 983 € pour l'année 2016, le Conseil municipal a répondu favorablement (**moins une abstention**) à la demande des gérants de la société de location de bateaux "Les Lotus" au port de Sevrier pour la mise à disposition d'un poste d'amarrage pour l'année **2016**, et a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir.

• **Convention d'utilisation d'un terrain communal à titre précaire et révocable pour une activité commerciale saisonnière**

Afin de pouvoir exercer une activité commerciale saisonnière de location de scooter du 1^{er} mai au 31 octobre 2016, M. MAUMENE Benjamin souhaite occuper une superficie de 35 m² du terrain communal. Il a été précisé que cette activité sera soumise à la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière, 1 € par jour et par mètre carré d'assise sur la surface de l'emplacement utilisé pour l'exploitation de l'activité. En outre, une redevance saisonnière forfaitaire qui a été fixée pour la période indiquée précédemment à **200 euros** sera également prélevée. Suite aux interrogations des élus sur l'aspect environnemental et l'opportunité d'une telle activité à proximité du parking de la plage en termes de sécurité, il a été précisé que cette activité ne donnera pas lieu à un stockage de carburant (scooters loués avec le plein d'essence devant revenir également avec le plein) et que les scooters seront stockés dans un camion prévu à cet effet qui ne sera pas stationné à cet emplacement en permanence.

Le Conseil municipal ayant donné son accord à ces dispositions, par **12** voix pour, **9** voix contre et **3** abstentions des membres présents et représentés, a décidé **d'ACCEDER** à la demande de Monsieur MAUMENE Benjamin pour la période courant du 1^{er} mai au 31 octobre et **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec lui la convention correspondante.

PERSONNEL :

• **Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 74**

Cette convention d'adhésion a été renouvelée par deux fois précédemment et le Président du CDG 74 propose, à nouveau, son renouvellement pour 3 ans.

Il a été précisé que le coût de l'adhésion au service prévention du CDG 74 est de 0.20 % de la masse salariale déclarée à l'U.R.S.S.A.F, ce qui représente, à titre prévisionnel pour l'année **2016**, une somme entre **2 100.00 €** et **2 500.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a autorisé Monsieur le Maire à renouveler son adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG 74 et à signer tous documents s'y rapportant.

• **Questions diverses**

*** Souscription nationale forêt domaniale de Verdun :**

Le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'ONF lancent une souscription nationale sur ce thème. Le but est de préserver la forêt domaniale de Verdun, et de perpétuer la mémoire de ce lieu. La souscription consiste en un don et à relayer l'adresse du don en ligne (sur notre site internet par exemple) et le bon de souscription dans le bulletin municipal. En remerciement un mémorial numérique présentera à Verdun, par département, le nom des communes ayant participé à la réalisation de ce projet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de verser une participation de **300 €** et d'insérer le bon de souscription sur notre site internet.

*** Projet humanitaire au Sénégal :**

Mlle CHASSOUANT-CARRIER souhaite mettre en œuvre un projet humanitaire consistant à soutenir une école du village sénégalais de N'gaparou et un dispensaire d'une ville voisine.

Entièrement financé sur ses fonds propres, elle sollicite la commune pour une contribution à ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas accorder d'aide.

*** Avenir institutionnel du territoire :**

Monsieur le Maire a indiqué qu'une réunion se tiendrait le 25 avril prochain avec l'ensemble des conseillers municipaux des communes concernées. Par ailleurs, la C2A, Communauté d'Agglomération d'Annecy, a mis en place des commissions thématiques auxquelles participeront des élus issus des communautés de communes intégrées à la C2A.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 30.

SEVRIER, le 7 avril 2016

LE MAIRE,

Jacques REY